CONDITIONS DE PASSATION DE LA 2° PARTIE DE L'ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE AU BAC PRO (E5)

I - Conditions de tirage au sort

Les candidats ont à tirer un billet au sort parmi les 8 intitulés suivants :

- 2 billets « œuvre intégrale » F.
- 2 billets « groupement de textes » F.
- 1 billet « commentaire de document » H.
- 1 billet « commentaire de document » G.
- 1 billet « consigne » H. (ou « question »).
- 1 billet « consigne » G. (ou « question »).

II - Français

21- Les candidats ont le choix de présenter (sans aucune trace écrite ou document préparé) :

211-une œuvre littéraire (s'ils ont tiré un billet « Oeuvre intégrale »)
212-une œuvre cinématographique (idem)
213-un groupement de textes (s'ils ont tiré un billet « Groupement de textes »)

22- L'évaluation porte sur **3 critères** :

221- Organisation du discours

222- Écoute et participation à l'échange

223- Expression orale

III - Histoire-Géographie

31- L'examinateur propose un document à commenter OU une question-consigne relatifs à un des sujets d'étude du programme de terminale professionnelle (en fonction de l'intitulé du billet tiré).

32- L'évaluation porte sur **2 critères** :

321- Précision des connaissances (repères, faits et notions)

322- Présentation et expression